

REVIEW ESSAY/ESSAI CRITIQUE

Revue historique de la gouvernance mondiale de l'environnement (1945–2022)

Simon Beaudoin 

Department of Politics and International Studies, Faculty of Human, Social and Political Science, University of Cambridge, Cambridge CB3 9DP, UK

Courriel : s-beaudoin@outlook.com

Résumé

Cinquante ans après la Conférence de Stockholm de 1972, la littérature est appelée à offrir un compte rendu sur le passé et informer les décisions à venir. Dans ce contexte, le présent essai critique propose une revue historique de la gouvernance mondiale de l'environnement, couvrant la période de 1945 à 2022. Pour ce faire, il réunit les processus et événements marquants des dernières décennies et distingue les moments clés ayant façonné la gouvernance mondiale de l'environnement. Informé par la littérature scientifique et des documents officiels, l'article expose l'émergence, la mise à l'agenda et l'institutionnalisation de plusieurs enjeux environnementaux. Il contribue ainsi à situer les développements qu'a connus la gouvernance mondiale de l'environnement et contextualiser les processus en cours. La conclusion de l'étude invite à accorder une plus grande attention aux enjeux environnementaux et à repenser la gouvernance mondiale de l'environnement au-delà des frontières, tant étatiques que disciplinaires.

Abstract

Fifty years after the 1972 Stockholm Conference, the scientific literature is called upon to offer an account of the past and inform future decisions. Against this backdrop, this critical essay offers a historical review of global environmental governance, covering the period from 1945 to 2022. To this end, it brings together the key processes and events of recent decades and identifies the moments that have shaped global environmental governance. Informed by scientific literature and official documents, the article outlines the emergence, agenda-setting and institutionalization of several environmental issues. It contributes to situating past developments in global environmental governance and contextualizing the processes underway. The study concludes with an invitation to pay greater attention to environmental issues and to rethink global environmental governance across state and disciplinary boundaries.

Mots clés : Gouvernance mondiale de l'environnement ; histoire environnementale ; architecture de gouvernance ; gouvernance mondiale ; relations internationales

Keywords: Global environmental governance ; environmental history ; governance architecture ; global governance ; international relations

Les enjeux environnementaux posent d'importants défis pour les écosystèmes planétaires et leurs membres (Biermann et Pattberg, 2008; Steffen et al., 2004; Turner et al., 1993). Plusieurs analystes signalent que certains de ces enjeux ont le potentiel d'affecter les conditions de vie et l'habitabilité même de la planète (Chakrabarty, 2018 : 24; Steffen et al., 2018). En tentant d'y répondre, la gouvernance mondiale de l'environnement a connu un essor important au cours des dernières décennies (IPBES, 2019; Pörtner et al., 2022). Malgré ces développements, tout indique que les enjeux environnementaux resteront à l'ordre du jour de la gouvernance mondiale dans les années et décennies à venir (IPCC, 2018; Pörtner et al., 2022; UNEP, 2019). Plusieurs leçons peuvent être tirées du passé de la gouvernance mondiale de l'environnement pour comprendre où nous en sommes et orienter les décisions futures.

La présente contribution examine les processus et événements ayant marqué la gouvernance mondiale de l'environnement depuis 1945 à partir de la littérature scientifique et de documents officiels. L'analyse détaillée de ce phénomène permet d'exposer l'émergence, la mise à l'agenda et l'institutionnalisation de nombreux enjeux environnementaux et d'identifier plusieurs thématiques clés. L'étude contribue à situer les développements qu'a connus la gouvernance mondiale de l'environnement et à contextualiser les processus en cours. La première section définit les notions centrales et présente des dynamiques et défis auxquels la gouvernance mondiale de l'environnement fait face. La deuxième section en présente les principaux acteurs. La troisième section offre une revue historique des événements marquants de 1945 à 2022. La conclusion mène à une analyse critique originale et livre un plaidoyer en faveur d'une plus grande attention devant être consacrée aux enjeux environnementaux à toutes les échelles de gouvernance.

1) Gouvernance mondiale de l'environnement

La notion de « gouvernance » est polysémique (Ba et Hoffmann, 2006; Dingwerth et Pattberg, 2006; Finkelstein, 1995; Hofferberth, 2015). Elle est mobilisée notamment au sein de la science politique, des sciences de l'administration et de la gestion, de l'économie et des relations internationales (RI) (Kersbergen et Waarden, 2004). Son utilisation dans le domaine des RI découle des travaux de James Rosenau (Rosenau, 1992; 1995). Ce dernier insiste pour distinguer entre « gouvernement » et « gouvernance » – le premier opérant avec le soutien d'une « autorité formelle », contrairement au second (Rosenau, 1992 : 4). Plus fluide, la gouvernance inclut les processus politiques et sociaux visant la coordination des efforts sur certains enjeux, au-delà des sphères décisionnelles formelles. Selon Oran Young, la gouvernance émerge dans les situations où les membres d'un groupe reconnaissent leur interdépendance (1994 : 15). Le caractère transfrontalier de nombreux enjeux environnementaux appelle à une gouvernance à l'échelle mondiale.

Le terme « environnement » a été associé à une multitude de définitions à travers le temps, dont seulement certaines nous sont parvenues à l'écrit (Benson, 2020 : 1–13; Warde, Robin, et Sörlin, 2018 : 1–5). Le terme réfère ici au système planétaire et à ses composantes, comme l'atmosphère, la biosphère, la géosphère, l'hydrosphère et la cryosphère. Les sociétés humaines font partie de la biosphère et sont intimement liées avec les autres composantes du système planétaire. Il

importe ainsi de ne pas opérer une dichotomie entre les termes « société » et « environnement », puisque le premier fait partie et trouve son origine dans le second. À ce titre, dépasser la dichotomie « société-environnement » est de mise pour écarter les conceptions de l'environnement comme notion extérieure aux sociétés.¹

La notion de la « gouvernance mondiale de l'environnement » permet de combiner l'étude de la gouvernance des sociétés et celle de leur influence au sein de l'environnement. Par définition, elle réfère aux relations, interactions et interconnexions des sociétés humaines avec le système planétaire. La notion renvoie aussi aux processus, mécanismes et structures à travers lesquels les acteurs politiques influencent les décisions et actions relatives à l'environnement à toutes les échelles (Lemos et Agrawal, 2006 : 298). Vu l'impact grandissant des sociétés sur la planète, la gouvernance mondiale de l'environnement prend une place grandissante sur la scène politique mondiale (Biermann et Pattberg, 2008). Son étude et les enjeux qu'elle cherche à éclairer appellent à une plus grande attention de la part des nombreuses parties prenantes ainsi qu'à l'établissement de programmes de recherche qui remettent en cause les silos disciplinaires et de programmes d'action dépassant les frontières (Chasek, 2000; Corry et Stevenson, 2018; Dauvergne et Clapp, 2016; Green et Hale, 2017; Jasanoff et Martello, 2004).

Plusieurs dynamiques caractérisent la gouvernance mondiale de l'environnement. Philipp Pattberg et Oscar Widerber en identifient trois principales : (1) la multiplication du nombre d'acteurs et de nouveaux rôles joués par ceux-ci ; (2) le développement de nouveaux mécanismes de gouvernance ; et (3) l'intensification des interactions multiniveaux entre acteurs et institutions (2015 : 686). Ces tendances invitent à prendre en compte la complexité et l'émergence de nouvelles dynamiques façonnant la gouvernance mondiale de l'environnement (Pattberg et Widerberg, 2015 : 688). À cette liste, nous pourrions ajouter la multiplication et l'intensification des défis sociaux profondément interreliés avec les enjeux environnementaux. L'émergence de ces dynamiques requiert l'élaboration de systèmes de gouvernance adaptés aux processus qui caractérisent les enjeux socio-écologiques.

La gouvernance mondiale de l'environnement fait ainsi face à de nombreux défis. Arild Underdal (2010) en note trois : (1) la longue durée des processus environnementaux, pouvant dépasser plusieurs générations, et les fréquents décalages dans le temps entre les causes et les effets ; (2) l'imbrication des enjeux environnementaux dans des systèmes dont la complexité est encore mécomprise ; et (3) leur nature fondamentalement transfrontalière. La gouvernance mondiale de l'environnement doit s'accorder avec des processus opérant à plusieurs échelles, temporelles et spatiales, résultant de nombreuses forces, souvent non linéaires et dépassant les frontières étatiques, et trouver des moyens pour des actions concertées à l'échelle de la planète (Biermann, 2007 : 330). Un État peut ainsi difficilement espérer gérer unilatéralement les enjeux environnementaux (Haas, 2007 : 1; Underdal, 2010 : 389). De plus, la multiplicité d'acteurs et l'interconnexion des enjeux rendent souvent difficile et lente la prise de décision (Bodansky, Brunnée, et Hey, 2007 : 7-8).

II) Acteurs de la gouvernance mondiale de l'environnement

Des États aux communautés locales, plusieurs acteurs cherchent à influencer les décisions en gouvernance mondiale de l'environnement. En effet, en plus du rôle

de premier plan joué par les États, un nombre grandissant d'acteurs s'investit dans l'élaboration de politiques et de programmes environnementaux, ainsi que dans la mise en œuvre de solutions et de plans d'action (Hurrell et Macdonald, 2013 : 74). L'influence de ces derniers est non négligeable (Risse, 2013 : 441). Cette section présente plusieurs acteurs clés de la gouvernance mondiale de l'environnement : A) les États, B) les organisations internationales (OI), C) les organisations non gouvernementales (ONG), D) les entreprises multinationales, E) les communautés épistémiques, et F) les communautés locales.

A) Les États

Le système international est organisé autour des relations entre les États. Ces derniers forment des entités détentrices du monopole de la violence physique légitime à l'intérieur d'un territoire déterminé (Weber, 2003 : 118). Les États occupent une place centrale en gouvernance mondiale de l'environnement (Keohane et Nye, 1971 : 329–330). En effet, ils sont au cœur des processus décisionnels sur les questions environnementales à l'échelle mondiale (Le Prestre, 2005 : 38). Cependant, le caractère transfrontalier des enjeux environnementaux et l'augmentation substantielle des connexions transnationales posent de profonds défis pour un système fondé sur les notions de frontières étatiques, de souveraineté et de non-intervention (Le Prestre, 2005 : 95–102; March et Olsen, 1998 : 946). Dans le contexte actuel, l'atteinte d'un consensus sur la marche à suivre pour faire face à un enjeu de cette nature est souvent un processus laborieux, complexe et lent. Pour ce faire, il est crucial d'alimenter une coopération entre les États, tout en tenant compte d'une panoplie d'autres acteurs (Lemos et Agrawal, 2006 : 317).

B) Les organisations internationales (OI)

Les organisations internationales (OI) sont des entités importantes en gouvernance mondiale de l'environnement. Elles contribuent activement à l'organisation de réunions et de forums de discussion, à la coordination entre les différents acteurs, au partage de connaissances, à l'évaluation des programmes et au suivi de la mise en œuvre des traités multilatéraux (Haas, Keohane, et Levy, 1993). Les OI sont dotées d'un secrétariat, de personnels administratifs et de soutien, ainsi que d'un budget et d'un cadre d'action. Leur nombre a considérablement augmenté au cours des dernières décennies (Barnett et Finnemore, 1999 : 699; Martin et Simmons, 2013 : 326). Plusieurs d'entre elles ont, à travers les années, élargi leur mandat et sphère d'influence (Tallberg et Zürn, 2019 : 583). Les OI accordent une part significative de leurs efforts dans le maintien de leur autorité, légitimité et budget, en plus d'œuvrer à l'atteinte de leurs objectifs (Andonova, 2010 : 30). À l'heure actuelle, les OI jouent un rôle notable dans les efforts de coopération sur les questions environnementales (Haas, Keohane, et Levy, 1993 : 4; Manulak, 2022).

C) Les organisations non gouvernementales (ONG)

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont une force politique reconnue en gouvernance mondiale de l'environnement (Kallman et al., 2016 : 1; Khagram, Riker, et Sikkink, 2002 : 11). En raison de leur diversité, de leurs différents objectifs et stratégies, un grand nombre de définitions sont utilisées pour caractériser les ONG (Mencher, 1999 : 2081). Une ONG environnementale peut être définie

selon trois critères : (1) « son caractère non gouvernemental » ; (2) « son indépendance vis-à-vis des logiques de profit » ; et (3) « son intérêt pour la politique internationale de l'environnement » (Morin et Orsini, 2015 : 185). La capacité des ONG à influencer la gouvernance mondiale de l'environnement est souvent liée à leur habilité à faire pression, à persuader et à diffuser de l'information (Khagram, Riker, et Sikkink, 2002 : 11). Parmi les nombreuses activités des ONG, certaines mettent en lumière la gravité de problèmes environnementaux, organisent des campagnes de sensibilisation et de mobilisation, plaident en faveur de causes et défendent des droits (Boli et Thomas, 1997 : 183). En travaillant souvent au-delà des frontières et en joignant leurs forces avec des réseaux de plaidoyer plus larges, comme les réseaux d'activisme transnationaux, les ONG aident à rendre certains enjeux compréhensibles, à attirer l'attention et à encourager l'action (Keck et Sikkink, 1999 : 90).

D) Les entreprises multinationales

Les activités des entreprises multinationales ont significativement évolué au cours des dernières décennies (Adler, 2019 : 428; Keohane et Nye, 1971). En opérant à plusieurs échelles et à travers les juridictions, les entreprises multinationales échappent souvent au contrôle d'un seul État (Keohane et Nye, 1971 : 19). Les implications de leurs activités sur l'environnement se montrent parfois difficiles à tracer et à encadrer. Les activités des entreprises multinationales illustrent la dislocation de la production à des échelles transnationales (Robinson, 1998 : 568; Wapner, 1995 : 337). De plus, les investissements de ces acteurs jouent un rôle important dans l'évolution de l'économie mondiale (Robinson, 1998 : 576). Leur implication active en gouvernance mondiale de l'environnement remonte aux années 1990 (Haas, 2001 : 325). Nombre de ces acteurs ont depuis cherché à influencer les décisions et réglementations environnementales locales, nationales et internationales (Le Prestre, 2005 : 120–124).

E) Les communautés épistémiques

Pour Peter Haas, les communautés épistémiques sont des réseaux d'experts possédant des compétences reconnues dans un domaine particulier et ayant une autorité en matière de connaissances pertinentes pour les politiques dans ce domaine (1992 : 3). Ces acteurs sont ainsi souvent appelés à conseiller les décideurs politiques (Adler et Haas, 1992; Haas, 1989). Les liens professionnels et les idées partagées au sein de ces réseaux sous-tendent leurs efforts et influencent, à différents degrés, leurs recommandations (Keck et Sikkink, 1999 : 89). Plusieurs de ces réseaux sont ainsi orientés vers la participation aux processus d'élaboration des politiques, à l'innovation et au partage de connaissances (Lipschutz, 1992 : 393). Les communautés épistémiques sont reconnues pour contribuer à la circulation des idées entre les différents acteurs, à l'élaboration de programmes d'action et des agendas de négociation ainsi qu'à la définition des problèmes et des solutions appropriées pour y remédier (Haas, 1992 : 27; March et Olsen, 1998 : 963).

F) Les communautés locales

L'échelle locale est celle de l'action. Les communautés locales exercent une influence directe sur la mise en œuvre des programmes environnementaux mondiaux. Leurs pratiques ont des incidences à toutes les échelles et peuvent affecter simultanément de nombreux processus écologiques. En s'associant, les individus

membres de ces communautés peuvent favoriser l'institutionnalisation de nouvelles formes de collaboration et de gouvernance (Ostrom, 1990). Les communautés locales sont aussi garantes de perspectives et de pratiques diverses, ainsi que de précieuses connaissances pour faire face aux enjeux contemporains (Escobar, 2016; Kealiikanakaolehaililani et Giardina, 2016). Elles ont été identifiées comme porteuses de nouvelles normes sociales (Finnemore et Sikkink, 1998; Keck et Sikkink, 1998). De même, certains groupes autochtones jouent, par exemple, un rôle important en gouvernance mondiale de l'environnement, tant sur le terrain que par la promotion des droits de la nature et leur participation active aux discussions et négociations de divers forums (Alger et Dauvergne, 2019 : 10). Ainsi, les membres des communautés locales peuvent occuper de multiples rôles et exercer une influence significative. Certains réussissent à influencer les décisions grâce à leur habileté diplomatique, aux ressources de leurs organisations ou par leur accès privilégié auprès de personnes en position d'autorité (Le Prestre, 2005 : 124–25). En plus des acteurs identifiés, d'autres influencent la gouvernance mondiale de l'environnement, tels les journalistes et médias, les banques et fonds d'investissement, les organisations syndicales, les réseaux d'activisme transnationaux, ainsi que les entités subétatiques tels les provinces, cantons et villes. L'inclusion de cette vaste gamme d'acteurs, des communautés locales aux États, autour des tables de décision est, bien qu'un défi certain, prometteuse pour faire progresser les démarches collaboratives afin de gérer les enjeux environnementaux dans toute leur complexité (Costanza, 1999 : 206).

III) Revue historique de la gouvernance mondiale de l'environnement

La présente section offre un panorama des dernières décennies en matière de gouvernance mondiale de l'environnement. Elle vise à mieux comprendre les développements passés et actuels et informer les décisions à venir. Les sous-sections sont divisées en périodes chronologiques et organisées par thématique selon des moments clés de la gouvernance mondiale de l'environnement de 1945 à 2022 (voir Figure 1).

A) 1945–1970 : Émergence de la gouvernance mondiale de l'environnement

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945, la gouvernance mondiale et, *de facto*, celle de l'environnement ont significativement évolué.² À partir de la deuxième moitié du vingtième siècle, la multiplication des enjeux environnementaux a encouragé l'amplification de l'attention accordée à l'échelle mondiale (Chaloux et Simard, 2021; Le Prestre, 2005; Morin et Orsini, 2015). Les premières conventions internationales ayant été établies après 1945 en réponse aux enjeux environnementaux incluent la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine de 1946, la Convention internationale pour la protection des oiseaux de 1950, la Convention internationale pour la protection des végétaux de 1951 et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, négociée durant les années 1960 et ouverte pour signature en 1971 à Ramsar, en Iran, où elle obtiendra son nom.

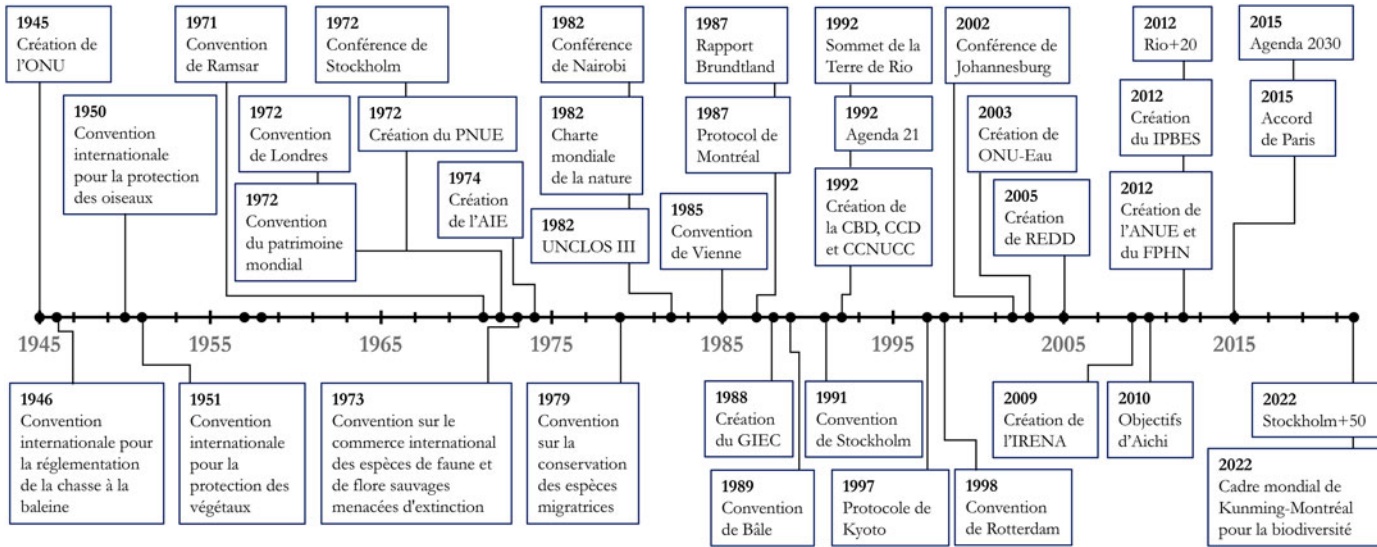


Figure 1. Chronologie d'évènements marquant en gouvernance mondiale de l'environnement (1945-2022)

Source: figure originale

L'attention accordée aux enjeux environnementaux a continué de gagner en ampleur durant les années 1960 et 1970 (Keohane, Haas, et Levy, 1993 : 6). La publication de l'ouvrage *Silent Spring* par Rachel Carson en 1962 a eu un effet marquant et a encouragé des actions concrètes pour faire face aux enjeux environnementaux (Carson, 1962; Paarlberg, 1993 : 313). Durant la même période, des événements marquants tels que des déversements de polluants et de déchets toxiques en mers et sur terre, de nombreux essais nucléaires en mers et la première photo diffusée à grande échelle de la Terre ainsi qu'une multiplication des exemples évidents, aux échelles tant locales, nationales et transnationales, de pollution et de surexploitation environnementale ont suscité des discussions mondiales et d'importantes mobilisations citoyennes. Tant les pays du Nord que ceux du Sud ont exprimé des préoccupations quant à la santé des écosystèmes de la planète. La décennie 1960–1970 a été l'hôte d'une effervescence en termes de participations citoyennes, d'initiatives collectives et d'actions concrètes pour élaborer des solutions aux enjeux environnementaux, incluant la première marche de la Terre en 1970 et la création de plusieurs agences et législations sur les questions environnementales (Ivanova, 2021 : 14). Ces développements ont incité Philipp Pattberg et Oscar Widerberg à retracer le début d'un environnementalisme mondial aux années 1960 et 1970 (2015 : 685).

Résultat du travail de plusieurs individus déterminés à inscrire l'environnement à l'agenda mondial, à partir de la fin des années 1960, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a commencé à évaluer les avenues prometteuses pour résorber les enjeux environnementaux (Baillat et Maertens, 2020). Lors de la 1555^e séance plénière du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) tenue le 30 juillet 1968, la Suède a pris l'initiative de soumettre une résolution sur la possibilité d'organiser une conférence internationale sur les enjeux posés par l'environnement (ECOSOC, 1968a : 8–10). La proposition suédoise a été acceptée le 3 décembre de la même année par l'AGNU (United Nations, 1968). Plusieurs ministères et départements nationaux dédiés aux enjeux environnementaux ont été créés en préparation de la conférence tenue d'avoir lieu en 1972 à Stockholm, en Suède (Conca, 1995 : 443).

B) 1970–1980 : Institutionnalisation de l'environnement en gouvernance mondiale

Occupant les premières années de la décennie, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972 a été précédée par l'organisation de discussions préparatoires et par la mise sur pied de plusieurs groupes de travail (Johnson, 1972 : 256). De nombreuses études préliminaires ont émis des recommandations pour définir l'ordre du jour des négociations (ECOSOC, 1968b; Kennan, 1970). D'autres publications ont joint leur voix, tels les rapports de Founex de 1971 et celui du Club de Rome de 1972, « *The Limits to Growth* », et ont depuis animé nombre de débats (PNUE, 1971; Meadows et Club of Rome, 1972). Selon Maurice Strong, qui présidera la Conférence de Stockholm, le rapport de Founex a joué un rôle catalyseur en préparation de la conférence (Ivanova, 2021 : 31; Manulak, 2022 : 93). Visant à unifier les considérations des pays du Nord et du Sud, le rapport a lié les enjeux de l'environnement aux questions du développement (PNUE, 1971). Cette approche a influencé l'évolution de la gouvernance mondiale

de l'environnement en intégrant les considérations environnementales à l'agenda du développement, à leurs dépens.

La Conférence de l'ONU sur l'environnement (5 au 16 juin 1972) est encore aujourd'hui considérée comme l'un des moments fondateurs de la diplomatie environnementale internationale (Conca, 1995; Morin et Orsini, 2015 : 135). Selon Peter Haas, la conférence a présidé à une prise de conscience mondiale des impacts des activités humaines sur l'environnement (2001 : 310). Elle a aussi été la première conférence à organiser un forum parallèle pour les organisations de la société civile, marquant le début de l'inclusion formelle de celles-ci dans la diplomatie environnementale mondiale (Haas, 2001 : 311). Le rapport de la conférence a souligné que : « nous sommes à un moment de l'histoire où nous devons orienter nos actions dans le monde entier en songeant davantage à leurs répercussions sur l'environnement » (ONU, 1973 : 3). Ce constat est toujours d'actualité. Les retombées de la Conférence de Stockholm incluent une Déclaration de principes, un Plan d'action pour l'environnement, mais aussi l'idéation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Ce dernier a été créé la même année et occupe depuis une place centrale en gouvernance mondiale de l'environnement. Le PNUE sert de nombreuses fonctions, telles que la facilitation des discussions, des échanges d'information et du partage de pratiques et de technologies, ainsi que le soutien logistique et organisationnel pour le travail de nombreuses conventions et acteurs œuvrant dans le domaine de l'environnement (Ivanova, 2010).

La décennie 1970–1980 a été le théâtre de l'élaboration de nombreuses conventions environnementales. Par exemple, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée en 1972, la Convention sur la prévention de la pollution des mers adoptée la même année – aussi connue comme la Convention de Londres –, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages en menacées (CITES) de 1973 et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage de 1979 sont venus s'ajouter à l'architecture de gouvernance mondiale de l'environnement (Raustiala, 2001). De plus, en 1974, les questions relatives à l'énergie, un enjeu parallèle et interrelié aux questions environnementales, ont vu la création de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) (Van de Graaf, 2013b). Finalement, les années 1970 ont servi à faire progresser les négociations pour la troisième convention sur le droit de la mer (1973–1982).

En somme, la décennie 1970–1980 a été prolifique en ce qui a trait à la mise à l'agenda de nombreux enjeux environnementaux, à l'inclusion des acteurs non étatiques et à la création de conventions internationales. La conférence de Stockholm et la fondation du PNUE demeurent des moments notoires en gouvernance mondiale de l'environnement. L'imbrication des questions environnementales à l'agenda du développement économique durant la décennie 1970–1980 a contribué à façonner l'organisation de la gouvernance mondiale de l'environnement pour les décennies à venir.

C) 1980–1990 : Continuation des efforts et nouvelles initiatives

Les années 1980 ont vu de nombreux changements sur la scène mondiale et l'environnement ne fait pas exception. Durant cette période, les innovations technologiques ont facilité les déplacements et la communication, offrant ainsi de

nombreuses occasions pour la création de réseaux transnationaux de pressions (Castells, 2011; Keck et Sikkink, 1998). Une place grandissante est depuis accordée aux acteurs non étatiques, tant dans la pratique de la gouvernance mondiale de l'environnement que dans son étude (Risse, 2013 : 430).

En 1982 la conférence de Nairobi a été organisée pour célébrer le dixième anniversaire de la conférence de Stockholm et a réuni plusieurs décideurs dans la capitale accueillant le PNUE (UNEP, 1982 : 49–51). La déclaration de Nairobi a réitéré l'importance de renforcer les actions environnementales à toutes les échelles (UNEP, 1982 : 49). Toutefois, la rencontre n'a pas su recréer l'esprit de collaboration observé 10 ans auparavant, lors de la Conférence de Stockholm (Manulak, 2022). L'année 1982 a aussi vu l'adoption de la Charte mondiale de la nature durant la 48^e séance plénière de l'AGNU (UNGA, 1982) ainsi que la finalisation des négociations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Selon Tommy Koh (1983), cette dernière, qui est entrée en vigueur en 1994, offre depuis une nouvelle constitution pour la gouvernance de l'océan.

De plus, les années 1980 ont été importantes pour la gouvernance de l'atmosphère et du climat. En 1985, des délégués, parties prenantes et organisations de la société civile se sont réunis en Autriche pour adopter la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Deux ans plus tard, le 15 septembre 1987, le Protocole de Montréal a été ajouté à la Convention et sert depuis de cas illustratif de négociations environnementales internationales ayant répondu au problème identifié (Andersen et al., 2002). Durant la même période, un des moments phares en gouvernance du climat a eu lieu, avec la création en 1998 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le mandat du GIEC consiste notamment à voir à la compilation des connaissances et à l'identification de solutions aux changements climatiques (UN General Assembly, 1988). Le GIEC publie depuis des rapports clés pour informer la gouvernance du climat.

Vers la fin de la décennie, la découverte d'importants gisements de déchets toxiques en Afrique a incité plusieurs activistes et groupes de pression à réclamer une réglementation plus stricte en matière de trafic de déchets dangereux et de leur élimination (Secretariat of the Basel Convention, 2011). Leurs revendications ont mené à la création d'un groupe de travail pour la préparation d'une convention internationale sur le sujet. Adopté en 1989, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination entre en force en 1992 et sert depuis d'instance centrale dans la gouvernance des déchets dangereux et de nombreux autres polluants (Kummer, 1992 : 530).

Finalement, *Notre avenir à tous*, publié en 1987, aussi connu comme le rapport Brundtland, a accordé une attention particulière aux déterminants économiques des dégradations environnementales et favorise une approche axée sur le développement (Manulak, 2022 : 157). Le rapport a introduit la notion de « développement durable » définie comme un développement assurant les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à assurer les leurs (Brundtland, 1987 : 6). Le rapport et la notion de développement durable ont servi de pierre angulaire pour le Sommet de la Terre, tenu à Rio en 1992.

D) 1990–2000 : Institutionnalisation du développement durable

Les années 1990 ont été prolifiques en matière de création d'organisations internationales au service de la gouvernance mondiale de l'environnement (Pattberg et Widerberg, 2015 : 685). La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), mieux connue comme le Sommet de la Terre de Rio de 1992, figure parmi les plus importantes conférences environnementales à ce jour. De nombreux acteurs, comme les États, les OI et les ONG, ont été activement impliqués dans l'élaboration des objectifs de la conférence (Le Prestre, 2005 : 167–183). La conférence a mené à l'adoption de l'Agenda 21, visant à accroître l'inclusion des enjeux environnementaux au sein des objectifs sociaux et économiques ainsi qu'à mettre de l'avant le rôle des communautés locales et de la société civile dans la mise en œuvre du développement durable (Manulak, 2022 : 177). Dans la lignée du rapport Brundtland, l'Agenda 21 a renforcé le positionnement du concept de développement durable comme point d'ancrage pour la communauté internationale (Sand, 2001 : 38; UN Department of Public Information, 1993).

Le Sommet de la Terre a conduit à la création de trois conventions d'importance, soit la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD). La CDB est entrée en vigueur à la fin décembre 1993 et a reçu comme mandat initial de coordonner les efforts des différents groupes et organisations œuvrant sur les enjeux de la diversité biologique (Le Prestre, 2017 : 1). Signée par plus d'une centaine de pays en 1992 et entrée en vigueur en 1994, la CCNUCC sert quant à elle de structure centrale pour les questions relatives à la gouvernance du climat (UN Department of Public Information, 1993; Raustiala, 2001 : 41). Les enjeux relatifs aux changements climatiques occupent depuis une place importante en gouvernance mondiale de l'environnement. Le Protocole de Kyoto de 1997 et l'Accord de Paris de 2015 ont suscité plusieurs discussions et influencé la gouvernance d'enjeux environnementaux bien au-delà du climat. Finalement, la CLD est entrée en vigueur en 1996 et encourage la mise en œuvre de mesures visant à prévenir la désertification et assurer le partage des connaissances en la matière (Raustiala, 2001 : 50–51). La gouvernance des trois enjeux couverts par les conventions de Rio, soit la perte de biodiversité, les changements climatiques et la désertification, demeure majoritairement pensée en silos malgré leur profonde interconnexion.

En parallèle, et suivant les développements à la fin des années 1980 en matière de gouvernance des déchets et polluants, deux autres conventions ont été créées durant la décennie, soit la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), adoptée en 1991, et la Convention de Rotterdam sur la Procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, adoptée en 1998. En 2008, les parties membres ont adopté une décision visant à opérer une synergie entre ces deux conventions et la Convention de Bâle. Il s'agit de l'un des premiers efforts de ce type entre différentes conventions en gouvernance mondiale de l'environnement.

E) 2000–2010 : Nouveau millénaire et gouvernance mondiale de l'environnement

La décennie 2000–2010 a été marquée par un ralentissement en gouvernance mondiale de l'environnement (Pattberg et Widerberg, 2015 : 685). Une part considérable des efforts déployés ont tourné autour des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), formalisés en 2002 et tenus d'orienter l'agenda de développement de l'ONU jusqu'en 2015. Les OMD – composés de huit objectifs dont le premier, la « lutte contre la pauvreté », est le principal – ont joué un rôle directeur pour l'ONU et ses partenaires, bien que l'accent mis sur l'environnement demeure fortement limité (UN General Assembly, 2000).

Les trente ans du Sommet de Stockholm (1972) et dix ans du Sommet de Rio (1992) ont été commémorés en 2002 par l'organisation à Johannesburg du Sommet mondial sur le développement durable. Les efforts mobilisés durant le Sommet ont réitéré les liens entre environnement et développement et se sont concentrés sur la mise en place de partenariats entre les gouvernements, les ONG et le secteur privé, appelés « partenariats pour le développement durable » (Biermann et Pattberg, 2008 : 283). Les résultats de ce sommet restent mitigés et critiqués (Ford, 2003 : 122–123; Pattberg et Widerberg, 2015 : 692). Pour certains, le sommet de Johannesburg a marqué un essoufflement de la diplomatie environnementale (Wapner, 2003).

Toutefois, les efforts scientifiques ont continué durant cette décennie. Par exemple, la publication de rapports clés entre 2001 et 2005 sous l'égide de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, considérés à l'époque comme l'une des sources les plus complètes sur l'état des écosystèmes de la planète, a servi à informer les négociations sur les questions environnementales (Lemos et Agrawal, 2006 : 297). En parallèle, les efforts pour renforcer la coordination entre les instances travaillant sur les questions relatives à l'eau ont mené à l'établissement d'ONU-Eau en 2003 (Baumgartner et Pahl-Wostl, 2013). De plus, visant à s'attaquer aux enjeux grandissants affectant les forêts, la 11^e session de la CCNUCC a décidé de débiter les discussions pour l'établissement d'un mécanisme pour la « réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement » (REDD) en 2005. Le mécanisme REDD est entré en vigueur en 2008. Finalement, la fin de la décennie a vu la création de l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA), en 2009 (Van de Graaf, 2013a : 23–24). Malgré ces évolutions, les résultats mitigés de la conférence sur le climat de Copenhague en 2009 ont semé le doute sur la pertinence des efforts multilatéraux en matière d'environnement (Dimitrov, 2010 : 22). La création de nouvelles instances opérant en silos durant la décennie a aussi contribué à la fragmentation de la gouvernance mondiale de l'environnement.

F) 2010–2020 : Lancement de plusieurs grands chantiers

La première moitié de la décennie 2010–2020 a fait état d'un revirement de situation en faveur des efforts multilatéraux, notamment en matière de gouvernance de la biodiversité. Par exemple, la CDB a adopté les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité (ABT) en 2010. Bien qu'aucun des objectifs stratégiques d'Aichi ne fût atteint à la date butoir de 2020, ils ont encouragé la création de programmes de travail et de recherche (CBD, 2010). De plus, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a été créée en 2012. À l'instar du GIEC, l'IPBES réunit de nombreux experts mondiaux

sur les questions touchant à la biodiversité (Soberón et Peterson, 2015 : 1). Depuis sa création, ses rapports servent à informer les négociations internationales sur le sujet (Díaz et al., 2015; IPBES, 2019).

La préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) a occupé en grande partie les premières années de la décennie. Commémorant les vingt ans du Sommet de la Terre de Rio de 1992, la CNUDD, aussi connue comme Rio+20, a réuni un grand nombre d'acteurs travaillant sur les enjeux sociaux, économiques, politiques et environnementaux au Brésil du 20 au 22 juin 2012. La conférence a représenté un jalon en gouvernance mondiale de l'environnement. L'appel à des réformes institutionnelles a mené à la création du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) mandaté pour remplacer la Commission pour le développement durable (CDD) fortement critiquée sur plusieurs fronts depuis sa création, notamment en raison de son incapacité à stimuler la mise en œuvre des programmes de développement durable (Abbott et Bernstein, 2015 : 16–17). Les négociations à Rio+20 ont aussi mené à l'établissement de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE) pour remplacer le conseil d'administration du PNUE, augmenter la représentativité des États et faciliter l'avancement des discussions en gouvernance de l'environnement (Paccaud, 2014).

Un autre moment clé a été franchi à Rio avec le lancement des négociations pour l'adoption de nouveaux objectifs mondiaux pour l'après-2015 (Caballero et Londoño, 2022). Après plusieurs rencontres, l'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable ont été adoptés en septembre 2015 (UN General Assembly, 2015). Trois objectifs portent précisément sur des enjeux environnementaux, soit l'ODD 13 – sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques –, l'ODD 14 – sur la vie aquatique – et l'ODD 15 – sur la vie terrestre. Cependant, il reste à voir si cette nouvelle initiative, sous l'égide du développement durable, réussira à placer les questions environnementales sur un pied d'égalité avec les questions sociales et économiques, ou si l'approche en vase clos persistera (Allen, Metternicht, et Wiedmann, 2018). À l'heure actuelle, il est loin d'être certain que les objectifs seront atteints d'ici 2030 (Leal Filho et al., 2023).

L'année 2015 a aussi marqué un moment phare en gouvernance du climat avec l'adoption de l'Accord de Paris (Dimitrov, 2016 : 2; Held et Roger, 2018 : 532). Aboutissement de plusieurs années de diplomatie climatique, l'Accord est entré en vigueur en 2016 (Dimitrov, 2016 : 2). Il offre depuis un cadre d'action pour de nombreux acteurs, tant étatiques que non étatiques, gravitant autour des questions relatives au climat (Held et Roger, 2018 : 532). Sa structure est basée sur la progression de l'ambition des parties prenantes et la mise en œuvre de leurs engagements sur les volets de l'atténuation, de l'adaptation et du financement (CCNUCC, 2015). Les Conférences des Parties (CdP) à la CCNUCC qui suivirent 2015 ont servi à clarifier les éléments devant être pris en compte par les pays dans leurs plans d'action. Le succès des CdP reste toutefois mitigé, opérant sous une logique incrémentale alors que les défis posés par les changements climatiques continuent de s'accélérer.

G) 2020–2022 : *En marche vers 2030*

Le début de la décennie 2020–2030 a été marqué par la pandémie de COVID-19. Cette dernière a considérablement ralenti les négociations en gouvernance

mondiale de l'environnement, menant notamment au report de nombreuses discussions et conférences prévues pour 2020 et 2021. L'année 2022 s'illustre aussi par un revirement de situation (IISD, 2023). Bien chargé, le calendrier de l'année a inclus le cinquantième anniversaire de la conférence de Stockholm. Pour marquer cet évènement et faire le bilan des dernières décennies, une conférence de deux jours – « Stockholm+50 » – a été organisée en Suède au début juin 2022 (IISD, 2022). L'année 2022 a vu de nombreuses autres rencontres d'importance, telle que celles relatives à la biodiversité et au climat. Ces dernières ont permis d'adopter un nouveau cadre mondial pour la biodiversité et des mesures financières en matière de pertes et préjudices liés aux changements climatiques (CBD, 2022; UNFCCC, 2022 : par. 44–47).

D'autres rencontres internationales sur les enjeux environnementaux et des publications significatives sont attendues à partir de 2023 (IISD, 2023 : 19–22). À titre d'exemple, l'année 2023 verra la culmination du premier bilan global de l'Accord de Paris (CCNUCC, 2015 : 20). Ce dernier permettra de mettre en lumière l'écart entre le niveau des contributions nationales et les efforts à mobiliser pour atteindre les objectifs de l'Accord. Il sera aussi informé par la publication du 6^e Rapport Synthèse du GIEC. Les conclusions du bilan global risquent également d'être utiles pour livrer un état des lieux et fournir une fondation à partir de laquelle les prochaines négociations climatiques et décisions pourront s'ancrer.

L'année 2023 marquera aussi l'évaluation de mi-mandat des ODD. Huit ans après l'adoption des 17 objectifs, un déploiement d'initiatives pour l'atteinte des ODD d'ici 2030 est à prévoir, ainsi qu'une mobilisation des connaissances pour identifier les défis et opportunités des années à venir. Pour encourager l'action et la collaboration, le Secrétaire-Général de l'ONU António Guterres a lancé l'appel pour l'organisation du « *SDG Summit* » en septembre 2023 pour marquer la mi-parcours de la mise en œuvre des ODD et d'un « *Summit of the Future* » en 2024 pour explorer des solutions aux enjeux mondiaux contemporains (UN News, 2022). D'autres moments clés sont à prévoir d'ici 2030, tels que les négociations sur la pollution du plastique, sur les forêts, sur l'exploitation minière des fonds marins, l'agenda de l'ONU au-delà de 2030, et les changements climatiques. Tout indique que les prochaines années et décennies seront déterminantes pour la gouvernance mondiale de l'environnement.

IV) Conclusion

Le présent article offre une revue historique des dernières décennies de gouvernance mondiale de l'environnement. Plusieurs constats peuvent être identifiés. Tout d'abord, la gouvernance mondiale de l'environnement est polycentrée. De nombreux centres décisionnels et paliers de gouvernance coexistent. Bien que cette caractéristique comporte plusieurs avantages reconnus (Ostrom, 2010), elle mène aussi à d'importants défis organisationnels, structurels et logistiques. En effet, l'interconnexion entre les enjeux environnementaux et la nécessité de coordination des actions à de multiples échelles rendent parfois complexe la mise en place de plans d'action cohérents. Par exemple, depuis sa création, le PNUE dispose d'un mandat et d'un pouvoir limité en matière de coordination et peine à encourager la convergence des actions à travers les secteurs et les échelles de gouvernance

(Ivanova, 2010). De plus, pour des raisons similaires, la gouvernance mondiale de l'environnement est fragmentée (Biermann et al., 2009). La fragmentation est accrue, notamment, par la multiplication des conventions internationales sur des enjeux spécifiques et la compartimentalisation des sphères de gouvernance (Choucri, Sundgren, et Haas, 1994; Zelli et van Asselt, 2013). Bien que la fragmentation comporte son lot d'avantages (Acharya, 2016; Haas, 2004; Kellow, 2012), elle implique aussi des défis de coordination majeurs et la réduction de l'environnement à un silo parmi tant d'autres, plutôt que d'en faire un enjeu transversal. Ces deux premiers constats invitent une plus grande prise en compte des relations liant les échelles de gouvernance et de profondes réflexions quant à l'architecture de la gouvernance mondiale de l'environnement.

De plus, d'autres enjeux sont fréquemment priorisés aux dépens de l'environnement, tels que le développement et la croissance économiques. De ce fait, les ressources dédiées aux enjeux environnementaux sont souvent moindres que celles accordées à certains des déterminants mêmes des dégradations environnementales. Reconnus par certains comme des enjeux complémentaires, le développement économique et l'environnement ne font toujours pas office d'un niveau d'effort similaire malgré les initiatives visant à les réunir sous la notion de développement durable (Zaccai, 2012). Finalement, comme le montre cette revue historique des dernières décennies, la gouvernance mondiale de l'environnement procède par changement incrémental. Cette logique comporte une gamme d'avantages notables (Lindblom, 1959). Toutefois, les enjeux environnementaux prennent actuellement des proportions qui pourraient atteindre des points de non-retour (Rockström et al., 2023). Des réponses proactives d'envergure seront nécessaires dans les années à venir et invitent ainsi à remettre en question la logique incrémentale.

Les trois principaux défis de la gouvernance mondiale de l'environnement soulignés dans la première section, soit la longue durée des processus environnementaux, leur nature transfrontalière et leur imbrication dans des systèmes complexes, la rendent particulièrement ardue. En réponse à ces défis, de nombreuses conventions internationales ont été établies et des programmes de recherche et de collaboration mondiaux mis sur pieds. Ces derniers constituent aujourd'hui les fondations de la gouvernance mondiale de l'environnement. Néanmoins, plusieurs enjeux environnementaux peinent à être répondu (IPBES, 2019; Pörtner et al., 2022; Visseren-Hamakers et Kok, 2022 : 3).

Les constats offerts par cette revue historique invitent à considérer de nouvelles approches pour voir à la gouvernance mondiale de l'environnement (Khagram et al., 2010). Dans cette lignée, l'émergence d'initiatives visant à identifier les connexions entre les enjeux socio-environnementaux est prometteuse. Par exemple, la décision d'opérer une synergie entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm présente un cas d'étude d'intérêt. De telles initiatives pourraient s'étendre au-delà des régimes de gouvernance spécifiques pour lier l'ensemble des enjeux environnementaux ainsi que les nombreux autres défis socio-économiques contemporains. De nouvelles formes de collaboration et d'action pourraient aussi être élaborées pour accroître la coordination à travers les échelles et les enjeux. Dans ce contexte, les sciences sociales et naturelles ont un rôle important à jouer. Une plus grande attention aux questions environnementales

de leur part représente une occasion à saisir tout autant qu'un impératif pour informer la gouvernance de demain (Dauvergne et Clapp, 2016; Green et Hale, 2017; Walker et al., 2009). L'enjeu est de taille et invite à repenser la gouvernance mondiale de l'environnement au-delà des frontières, tant étatiques que disciplinaires (Biermann et Kim, 2020; Ivanova et Roy, 2007; Khagram, 2006; Latour, 2004).

Remerciements. Je suis reconnaissant envers Philippe Chassé et Rosemarie Desmarais pour leurs commentaires sur des versions antérieures de ce manuscrit et pour les commentaires des évaluateurs anonymes qui ont aidé à affiner la visée de l'étude et les points clés.

Notes

1 Voir notamment l'œuvre de Bruno Latour (2004).

2 Notons toutefois que la Charte de l'ONU de 1945 ne mentionne pas l'environnement parmi les principaux objectifs et principes de l'organisation.

Reference

- Abbott, Kenneth W., et Steven Bernstein. 2015. « The High-Level Political Forum on Sustainable Development: Orchestration by Default and Design ». *Global Policy* 6 (3): 222–233.
- Acharya, Amitav. 2016. « The Future of Global Governance: Fragmentation May Be Inevitable and Creative ». *Global Governance* 22 (4): 453–460.
- Adler, Emanuel. 2019. *World ordering: A social theory of cognitive evolution*. Cambridge University Press.
- Adler, Emanuel, et Peter M. Haas. 1992. « Conclusion: Epistemic Communities, World Order, and the Creation of a Reflective Research Program ». *International Organization* 46 (1): 367–390.
- Alger, Justin, et Peter Dauvergne. 2019. « The Translocal Politics of Environmental Norm Diffusion ». *Environmental Communication* 14 (2): 155–167.
- Allen, Cameron, Graciela Metternicht, et Thomas Wiedmann. 2018. « Initial Progress in Implementing the Sustainable Development Goals (SDGs): A Review of Evidence from Countries ». *Sustainability Science* 13 (5): 1453–1467.
- Andonova, Liliana B. 2010. « Public-Private Partnerships for the Earth: Politics and Patterns of Hybrid Authority in the Multilateral System ». *Global Environmental Politics* 10 (2): 25–53.
- Ba, Alice D., et Matthew J. Hoffmann. 2006. *Contending Perspectives on Global Governance: Coherence and Contestation*. London: Routledge.
- Baillat, Alice, et Lucile Maertens. 2020. « Chapitre 12. Le cadrage de l'environnement à l'Assemblée ». Dans Guillaume Devin, Franck Petiteville, et Simon Tordjman (dir.), *L'Assemblée générale des Nations unies: La où le monde parle depuis 75 ans* (pp. 263–279). Relations internationales. Paris: Presses de Sciences Po.
- Barnett, Michael N., et Martha Finnemore. 1999. « The Politics, Power, and Pathologies of International Organizations ». *International Organization* 53 (4): 699–732.
- Baumgartner, Thomas, et Claudia Pahl-Wostl. 2013. « UN-Water and Its Role in Global Water Governance ». *Ecology and Society* 18 (3). <<https://www.jstor.org/stable/26269338>> (Consulté le 18 juillet 2022).
- Benson, Etienne. 2020. *Surroundings: A History of Environments and Environmentalisms*. Chicago: University of Chicago Press.
- Biermann, Frank. 2007. « 'Earth System Governance' as a Crosscutting Theme of Global Change Research ». *Global Environmental Change* 17 (3): 326–337.
- Biermann, Frank, et Rakhyun E. Kim, dir. 2020. *Architectures of Earth System Governance: Institutional Complexity and Structural Transformation*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Biermann, Frank, et Philipp Pattberg. 2008. « Global Environmental Governance: Taking Stock, Moving Forward ». *Annual Review of Environment and Resources* 33 (1): 277–294.
- Biermann, Frank, Philipp Pattberg, Harro van Asselt, et Fariborz Zelli. 2009. « The Fragmentation of Global Governance Architectures: A Framework for Analysis ». *Global Environmental Politics* 9 (4): 14–40.
- Bodansky, Daniel, Jutta Brunnée, et Ellen Hey, dir. 2007. *The Oxford handbook of international environmental law*. Oxford handbooks. Oxford ; New York: Oxford University Press.

- Boli, John, et George Thomas. 1997. « World Culture in the World Polity: A Century of International Non-Governmental Organization ». *American Sociological Review* **62** (2): 171–190.
- Brundtland, Gro Harlem. 1987. *Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future*. United Nations General Assembly document A/42/427: UN.
- Caballero, Paula, et Patti Londoño. 2022. *Redefining Development: The Extraordinary Genesis of the Sustainable Development Goals*. The Policy and Practice of Governance. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers, Inc.
- Carson, Rachel. 1962. *Silent Spring*. Boston; Cambridge, Mass.: Houghton Mifflin ; Riverside Press.
- Castells, Manuel. 2011. *Communication Power*. Oxford: Oxford University Press.
- CBD. 2010. « Examination of the outcome-oriented goals and targets and associated indicators and consideration of their possible adjustment for the period beyond 2010 ». UNEP/CBD/COP/ DEC/X/7. <<https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-07-en.pdf>> (Consulté le 18 mars 2021).
- CBD. 2022. « Decision Adopted by the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity – 15/4. Kuming-Montreal Global Biodiversity Framework ». <CBD/COP/DEC/15/4. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf>> (Consulté le 20 janvier 2023).
- CCNUCC. 2015. « Accord de Paris ». New York, NY. <https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf> (Consulté le 3 novembre 2021).
- Chakrabarty, Dipesh. 2018. « Anthropocene Time ». *History and Theory* **57** (1): 5–32.
- Chaloux, Annie, et Philippe Simard. 2021. « La gouvernance environnementale mondiale : évolution et enjeux ». *Revue québécoise de droit international (RQDI)*. <<https://www.sqdi.org/fr/la-gouvernance-environnementale-mondiale-evolution-et-enjeux/>> (Consulté le 4 février 2023).
- Chasek, Pamela S., éd. 2000. *The Global Environment in the 21st Century: Prospects for International Cooperation*. Tokyo: United Nations University Press.
- Choucri, Nazli, Jan Sundgren, et Peter M. Haas. 1994. « More Global Treaties ». *Nature* **367** (6462): 405–405.
- Meadows, Donella H., et Club of Rome (dir.). 1972. *The Limits to Growth: A Report for the Club of Rome's Project on the Predicament of Mankind*. New York: Universe Books.
- Conca, Ken. 1995. « Greening the United Nations: Environmental organisations and the UN system ». *Third World Quarterly* **16** (3): 441–458.
- Corry, Olaf, et Hayley Stevenson. 2018. « IR and the Earth: Societal Multiplicity and Planetary Singularity ». Dans Olaf Corry et Hayley Stevenson (dir.), *Traditions and Trends in Global Environmental Politics: International Relations and the Earth* (pp. 1–24). New York: Routledge.
- Costanza, Robert. 1999. « The Ecological, Economic, and Social Importance of the Oceans ». *Ecological Economics* **31** (2): 199–213.
- Dauvergne, Peter, et Jennifer Clapp. 2016. « Researching Global Environmental Politics in the 21st Century ». *Global Environmental Politics* **16** (1): 1–12.
- Díaz, Sandra, Sebsebe Demissew, Julia Carabias, Carlos Joly, Mark Lonsdale, Neville Ash, Anne Larigauderie, et al. 2015. « The IPBES Conceptual Framework – Connecting Nature and People ». *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Open Issue, **14** (juin): 1–16.
- Dimitrov, Radoslav S. 2010. « Inside Copenhagen: The State of Climate Governance ». *Global Environmental Politics* **10** (2): 18–24.
- Dimitrov, Radoslav S. 2016. « The Paris Agreement on Climate Change: Behind Closed Doors ». *Global Environmental Politics* **16** (3): 1–11.
- Dingwerth, Klaus, et Philipp Pattberg. 2006. « Global Governance as a Perspective on World Politics ». *Global Governance* **12** (2): 185–203.
- ECOSOC. 1968a. « 1555^e Séance Plénière du Comité Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC) ». E/RES/1346(XLV). ECOSOC.
- ECOSOC. 1968b. « Activities of United Nations Organizations and Programmes Relevant to the Human Environment : Report of the Secretary-General ». E/4553. ECOSOC.
- Escobar, Arturo. 2016. « Thinking-feeling with the Earth: Territorial Struggles and the Ontological Dimension of the Epistemologies of the South ». *AIBR, Revista de Antropología Iberoamericana* **11** (1): 11–32.
- Finkelstein, Lawrence S. 1995. « What Is Global Governance? » *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations* **1** (3): 367–372.

- Finnemore, Martha, et Kathryn Sikkink. 1998. « International Norm Dynamics and Political Change ». *International Organization* 52 (4): 887–917.
- Ford, Lucy H. 2003. « Challenging Global Environmental Governance: Social Movement Agency and Global Civil Society ». *Global Environmental Politics* 3 (2): 120–134.
- Green, Jessica F., et Thomas N. Hale. 2017. « Reversing the Marginalization of Global Environmental Politics in International Relations: An Opportunity for the Discipline ». *PS: Political Science & Politics* 50 (2): 473–479.
- Haas, Peter M. 1989. « Do Regimes Matter? Epistemic Communities and Mediterranean Pollution Control ». *International Organization* 43 (3): 377–403.
- Haas, Peter M. 1992. « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination ». *International Organization* 46 (1): 1–35.
- Haas, Peter M. 2001. « Environment: Pollution ». Dans P. J. Simmons (dir.) *Managing Global Issues* (pp. 310–353). Washington, DC: Carnegie Endowment for International Peace.
- Haas, Peter M. 2004. « Addressing the Global Governance Deficit ». *Global Environmental Politics* 4 (4): 1–15.
- Haas, Peter M. 2007. « Turning Up the Heat on Global Environmental Governance ». *The Forum* 5 (2).
- Haas, Peter M., Robert O. Keohane, et Marc A. Levy, dir. 1993. *Institutions for the Earth: Sources of Effective International Environmental Protection*. Global Environmental Accord: Strategies for Sustainability and Institutional Innovation. Cambridge: MIT Press.
- Held, David, et Charles Roger. 2018. « Three Models of Global Climate Governance: From Kyoto to Paris and Beyond ». *Global Policy* 9 (4): 527–537.
- Hofferberth, Matthias. 2015. « Mapping the Meanings of Global Governance: A Conceptual Reconstruction of a Floating Signifier ». *Millennium* 43 (2): 598–617.
- Hurrell, Andrew, et Terry Macdonald. 2013. « Ethics and Norms in International Relations ». Dans Walter Carlsnaes, Thomas Risse, et Beth A. Simmons (dir.), *Handbook of International Relations* (pp. 57–84). London: SAGE Publications.
- IISD. 2022. « Summary of Stockholm+50: 2–3 June 2022 ». *Earth Negotiations Bulletin* 13 (14).
- IISD. 2023. « State of Global Environmental Governance 2022 ». Winnipeg, Manitoba Canada: International Institute for Sustainable Development.
- IPBES. 2019. « Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services ». Zenodo. <<https://doi.org/10.5281/ZENODO.3831673>> (Consulté le 12 avril 2021).
- IPCC. 2018. « An IPCC Special Report on the Impacts of Global Warming of 1.5° C above Pre-Industrial Levels and Related Global Greenhouse Gas Emission Pathways ». IPCC. <<https://www.ipcc.ch/sr15/download/>> (Consulté le 18 octobre 2020).
- Ivanova, Maria. 2010. « UNEP in Global Environmental Governance: Design, Leadership, Location ». *Global Environmental Politics* 10 (1): 30–59.
- Ivanova, Maria. 2021. *The Untold Story of the World's Leading Environmental Institution: UNEP at Fifty. One Planet*. Cambridge: MIT Press.
- Ivanova, Maria, et Jennifer Roy. 2007. « The Architecture of Global Environmental Governance: Pros and Cons of Multiplicity ». Dans Lydia Swart and Estelle Perry (dir.), *Global Environmental Governance: Perspectives on the Current Debate* (pp. 48–66). New York: Center for UN Education.
- Jasanoff, Sheila, et Marybeth Martello. 2004. *Earthly Politics: Local and Global in Environmental Governance*. Cambridge: MIT Press.
- Johnson, Brian. 1972. « The United Nations' Institutional Response to Stockholm: A Case Study in the International Politics of Institutional Change ». *International Organization* 26 (2): 255–301.
- Kallman, Meghan, Terry Clark, Cary Wu, et Jean Yen-Chun Lin. 2016. *The Third Sector: Community Organizations, NGOs, and Nonprofits*. Champaign: University of Illinois Press.
- Kealiikanakaoleohaililani, Kekuhi, et Christian P. Giardina. 2016. « Embracing the Sacred: An Indigenous Framework for Tomorrow's Sustainability Science ». *Sustainability Science* 11 (1): 57–67.
- Keck, Margaret E., et Kathryn Sikkink. 1998. *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca: Cornell University Press.
- Keck, Margaret E., et Kathryn Sikkink. 1999. « Transnational Advocacy Networks in International and Regional Politics ». *International Social Science Journal* 51 (159): 89–101.

- Kellow, Aynsley. 2012. « Multi-Level and Multi-Arena Governance: The Limits of Integration and the Possibilities of Forum Shopping ». *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics* 12 (4): 327–342.
- Kennan, George F. 1970. « To Prevent a World Wasteland: A Proposal ». *Foreign Affairs* 48 (3): 401–413.
- Keohane, Robert O., Peter M. Haas, et Marc A. Levy. 1993. « The Effectiveness of International Environmental Institutions ». Dans Peter M. Haas, Robert O. Keohane, et Marc A. Levy (dir.), *Institutions for the Earth: Sources of Effective International Environmental Protection* (pp. 3–24). Global Environmental Accord: Strategies for Sustainability and Institutional Innovation. Cambridge: MIT Press.
- Keohane, Robert O., et Joseph S. Nye. 1971. « Transnational relations and world politics: An introduction ». *International organization* 25 (3): 329–349.
- Kersbergen, Kees Van, et Frans Van Waarden. 2004. « ‘Governance’ as a Bridge between Disciplines: Cross-Disciplinary Inspiration Regarding Shifts in Governance and Problems of Governability, Accountability and Legitimacy ». *European Journal of Political Research* 43 (2): 143–171.
- Khagram, Sanjeev. 2006. « Possible Future Architectures of Global Governance: A Transnational Perspective/Prospective ». *Global Governance* 12 (1): 97–117.
- Khagram, Sanjeev, Kimberly A. Nicholas, Dena Macmynowski Bever, Justin Warren, Elizabeth H. Richards, Kirsten Oleson, Justin Kitzes, et al. 2010. « Thinking about knowing: Conceptual foundations for inter-disciplinary environmental research ». *Environmental Conservation* 37 (4): 388–397.
- Khagram, Sanjeev, James V. Riker, et Kathryn Sikkink. 2002. « From Santiago to Seattle: Transnational Advocacy Groups Restructuring World Politics ». Dans Sanjeev Khagram, James V. Riker, and Kathryn Sikkink (dir.), *Restructuring World Politics: Transnational Social Movements, Networks, and Norms* (pp. 3–23). Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Koh, Tommy T. B. 1983. « A Constitution for the Oceans ». *UN Pub. Sales No. E.83.V.5. The Law of the Sea – Official Text of the United Nations Convention on the Law of the Sea*. New York: United Nations. <www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/koh_english.pdf> (Consulté le 25 novembre 2021).
- Kummer, Katharina. 1992. « The International Regulation of Transboundary Traffic in Hazardous Wastes: The 1989 Basel Convention ». *International and Comparative Law Quarterly* 41 (3): 530–562.
- Latour, Bruno. 2004. *Politiques de la nature: comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris: La découverte.
- Leal Filho, Walter, Laís Viera Trevisan, Izabela Simon Rampasso, Rosley Anholon, Maria Alzira Pimenta Dinis, Luciana Londero Brandli, Javier Sierra, et al. 2023. « When the Alarm Bells Ring: Why the UN Sustainable Development Goals May Not Be Achieved by 2030 ». *Journal of Cleaner Production* 407 (juin): 137108.
- Lemos, Maria Carmen, et Arun Agrawal. 2006. « Environmental Governance ». *Annual Review of Environment and Resources* 31 (1): 297–325.
- Le Prestre, Philippe G., dir. 2017. *Governing Global Biodiversity: The Evolution and Implementation of the Convention on Biological Diversity*. 1^{re} éd. London: Routledge.
- Le Prestre, Philippe G. 2005. *Protection de l’environnement et relations internationales: Les défis de l’écopolitique mondiale*. Paris: Armand Colin.
- Lindblom, Charles E. 1959. « The Science of “Muddling Through” ». *Public Administration Review* 19 (2): 79–88.
- Lipschutz, Ronnie D. 1992. « Reconstructing World Politics: The Emergence of Global Civil Society ». *Millennium: Journal of International Studies* 21 (3): 389–420.
- Manulak, Michael W. 2022. *Change in Global Environmental Politics: Temporal Focal Points and the Reform of International Institutions*. Cambridge: Cambridge University Press.
- March, James G., et Johan P. Olsen. 1998. « The Institutional Dynamics of International Political Orders ». *International Organization* 52 (4): 943–969.
- Martin, Lisa L., et Beth A. Simmons. 2013. « International Organizations and Institutions ». Dans Walter Carlsnaes, Thomas Risse, et Beth A. Simmons (dir.), *Handbook of International Relations* (pp. 326–351). London: SAGE Publications.
- Mencher, Joan. 1999. « NGOs: Are they a force for change? » *Economic and Political Weekly*, 2081–86.

- Morin, Jean-Frédéric, et Amandine Orsini. 2015. *Politique internationale de l'environnement*. Les Manuels de Sciences Po. Paris: Presses de Sciences Po.
- ONU. 1973. « Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement ». A/CONF.48/14/Rev.1. Organisation des Nations Unies. <<https://digitallibrary.un.org/record/523249>> (Consulté le 20 novembre 2021).
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Political Economy of Institutions and Decisions. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ostrom, Elinor. 2010. « Polycentric Systems for Coping with Collective Action and Global Environmental Change ». *Global Environmental Change* 20 (4): 550–557.
- Paarlberg, Robert L. 1993. « Managing Pesticide Use in Developing Countries ». Dans Peter M. Haas, Robert O. Keohane, et Marc A. Levy (dir.), *Institutions for the Earth: Sources of Effective International Environmental Protection* (309–350). Global Environmental Accord: Strategies for Sustainability and Institutional Innovation. Cambridge: MIT Press.
- Paccaud, Françoise. 2014. « L'assemblée générale des nations unies pour l'environnement : un premier essai non transformé du PNUE ». *Revue juridique de l'environnement* 39 (4): 641–650.
- Pattberg, Philipp, et Oscar Widerberg. 2015. « Theorising Global Environmental Governance: Key Findings and Future Questions ». *Millennium: Journal of International Studies* 43 (2): 684–705.
- PNUE. 1971. « Développement et environnement – Rapport présenté par un groupe d'experts convoqué par le Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Founex, Suisse, 4–12 juin 1971 ». <<https://wedocs.unep.org/xmlui/handle/20.500.11822/31101>> (Consulté le 19 février 2021).
- Pörtner, Hans-O, Debra C. Roberts, Helen Adams, Carolina Adler, Paulina Aldunce, Elham Ali, Rawshan Ara Begum, Richard Betts, Rachel Beznerp Kerr, et Robbert Biesbroek. 2022. *Climate change 2022: Impacts, adaptation and vulnerability*. IPCC Geneva, Switzerland.
- Raustiala, Kal. 2001. *Reporting and Review Institutions in 10 Multilateral Environmental Agreements*. Nairobi: United Nations.
- Risse, Thomas. 2013. « Transnational Actors and World Politics ». Dans Walter Carlsnaes, Thomas Risse, et Beth A. Simmons (dir.), *Handbook of International Relations*, 426–452. London: SAGE Publications.
- Robinson, William I. 1998. « Beyond Nation-State Paradigms: Globalization, Sociology, and the Challenge of Transnational Studies ». *Sociological Forum* 13 (4): 561–594.
- Rockström, Johan, Joyeeta Gupta, Dahe Qin, Steven J. Lade, Jesse F. Abrams, Lauren S. Andersen, David I. Armstrong McKay, et al. 2023. « Safe and Just Earth System Boundaries ». *Nature* 619 (mai): 102–111.
- Rosenau, James N. 1995. « Governance in the Twenty-first Century ». *Global Governance* 1 (1): 13–43.
- Rosenau, James N. 1992. « Governance, Order, and Change in World Politics ». Dans James N. Rosenau et Ernst-Otto Czempiel (dir.), *Governance without Government: Order and Change in World Politics*, 1^{re} éd (pp. 1–29). Cambridge University Press.
- Sand, Peter H. 2001. « A Century of Green Lessons: The Contribution of Nature Conservation Regimes to Global Governance ». *International Environmental Agreements* 1 (1): 33–72.
- Secretariat of the Basel Convention. 2011. « History of the negotiations of the Basel Convention ». Basel Convention. <<http://www.basel.int/TheConvention/Overview/History/Overview/tabid/3405/Default.aspx>> (Consulté le 13 mars 2020).
- Soberón, Jorge, et A. Townsend Peterson. 2015. « Biodiversity Governance: A Tower of Babel of Scales and Cultures ». *PLOS Biology* 13 (3): 1–5.
- Steffen, Will, Johan Rockström, Katherine Richardson, Timothy M. Lenton, Carl Folke, Diana Liverman, Colin P. Summerhayes, et al. 2018. « Trajectories of the Earth System in the Anthropocene ». *Proceedings of the National Academy of Sciences* 115 (33): 8252–8259.
- Steffen, Will, Angelina Sanderson, Peter Tyson, Jill Jäger, Pamela Matson, Berrien Moore III, Frank Oldfield, et al. 2004. *Global change and the Earth system: a planet under pressure*. Global change – the IGBP series. Berlin ; New York: Springer.
- Tallberg, Jonas, et Michael Zürn. 2019. « The Legitimacy and Legitimation of International Organizations: Introduction and Framework ». *The Review of International Organizations* 14 (4): 581–606.
- Turner, B. L., William C. Clark, Robert W. Kates, John F. Richards, Jessica T. Mathews, et William B. Meyer. 1993. *The Earth as Transformed by Human Action: Global and Regional Changes in the Biosphere over the Past 300 Years*. CUP Archive.
- UN Department of Public Information. 1993. « Report of the United Nations Conference on Environment and Development ». A/CONF.151/26/Rev.1. United Nations. <<https://digitallibrary.un.org/record/170820>> (Consulté le 21 novembre 2021).

- Underdal, Arild. 2010. « Complexity and Challenges of Long-Term Environmental Governance ». *Global Environmental Change* 20 (3): 386–393.
- UNEP. 1982. « Report of the Governing Council - (Session of a special character and tenth session) ». A/37/25. United Nations.
- Andersen, Stephen O., K. Madhava (Kotacheri Madhava Krishna) Sarma, Lani Sinclair, et UNEP. 2002. *Protecting the Ozone Layer : The United Nations History*. Earthscan Publications for and on behalf of the UN Environment Programme. <<https://digitallibrary.un.org/record/474462>> (Consulté le 8 août 2022).
- UNEP, dir. 2019. *Global Environment Outlook – GEO-6: Healthy Planet, Healthy People*. 1^{re} éd. Cambridge University Press. <<https://doi.org/10.1017/9781108627146>> (Consulté le 26 juillet 2022).
- UNFCCC. 2022. « Decision -/CMA.4 - Sharm el-Sheikh Implementation Plan ». UNFCCC. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma4_auv_2_cover_decision.pdf> (Consulté le 12 janvier 2023).
- UNGA. 1982. « World Charter for Nature ». A/RES/37/7. New York: United Nations.
- UN General Assembly. 1988. « Protection of Global Climate for Present and Future Generations of Mankind ». A/RES/43/53. UN. <<https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/02/UNGA43-53.pdf>> (Consulté le 18 novembre 2021).
- UN General Assembly. 2000. « United Nations Millennium Declaration ». A/RES/55/2. <<https://digitallibrary.un.org/record/425644>> (Consulté le 20 novembre 2021).
- UN General Assembly. 2015. « Transforming Our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development ». A/RES/70/1. UN. <<https://digitallibrary.un.org/record/803352>> (Consulté le 20 novembre 2021).
- United Nations. 1968. « Problems of the Human Environment ». UNGA/RES/2389(XXIII). United Nations General Assembly.
- UN News. 2022. « Unprecedented global challenges are ‘not insurmountable’ – UN chief ». *UN News*. 4 août 2022. <<https://news.un.org/en/story/2022/08/1123992>> (Consulté le 15 août 2022).
- Van de Graaf, Thijs. 2013a. « Fragmentation in Global Energy Governance: Explaining the Creation of IRENA ». *Global Environmental Politics* 13 (3): 14–33.
- Van de Graaf, Thijs. 2013b. *The Politics and Institutions of Global Energy Governance*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Visseren-Hamakers, Ingrid J., et Marcel T. J. Kok. 2022. « The Urgency of Transforming Biodiversity Governance ». Dans Ingrid J. Visseren-Hamakers et Marcel T. J. Kok (dir.), *Transforming Biodiversity Governance* (pp. 3–22). Cambridge: Cambridge University Press.
- Walker, Brian, Scott Barrett, Stephen Polasky, Victor Galaz, Carl Folke, Gustav Engström, Frank Ackerman, et al. 2009. « Looming Global-Scale Failures and Missing Institutions ». *Science* 325 (5946): 1345–1346.
- Wapner, Paul. 1995. « Politics beyond the state environmental activism and world civic politics ». *World Politics* 47 (3): 311–340.
- Wapner, Paul. 2003. « World Summit on Sustainable Development: Toward a Post-Jo’Burg Environmentalism ». *Global Environmental Politics* 3 (1): 1–10.
- Warde, Paul, Libby Robin, et Sverker Sörlin. 2018. *The Environment: A History of the Idea*. Baltimore, MD: John Hopkins University Press.
- Weber, Max. 2003. *Le savant et le politique: La profession et la vocation de savant ; La profession et vocation de politique*. Une nouvelle traduction. La Découverte/Poche 158. Paris: La Découverte.
- Young, Oran R. 1994. *International governance: Protecting the environment in a stateless society*. Cornell University Press.
- Zaccai, Edwin. 2012. « Over Two Decades in Pursuit of Sustainable Development: Influence, Transformations, Limits ». *Environmental Development* 1 (1): 79–90.
- Zelli, Fariborz, et Harro van Asselt. 2013. « Introduction: The Institutional Fragmentation of Global Environmental Governance: Causes, Consequences, and Responses ». *Global Environmental Politics* 13 (3): 1–13.